

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN903

présenté par

M. Jacques, rapporteur et M. Gassilloud

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 64 par la phrase suivante :

« La gestion des stocks de munitions continuera à être optimisée afin de favoriser l'utilisation de munitions, y compris complexes, en conditions réelles, au service d'une préparation opérationnelle réaliste et durcie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de compléter les dispositions du rapport annexé relatives à la préparation opérationnelle en précisant que la gestion des stocks de munitions continuera à être optimisée afin de favoriser l'utilisation de munitions, y compris complexes, en conditions réelles, au service d'une préparation opérationnelle réaliste et durcie.

En effet, une demande récurrente des forces armées consiste à pouvoir s'entraîner davantage avec des munitions en conditions réelles. Densifier la préparation opérationnelle nécessite ainsi que les forces s'entraînent plus et plus régulièrement, avec un spectre plus large de munitions. La complexité croissante du contexte stratégique nécessite de maîtriser des techniques de tirs que la préparation opérationnelle doit permettre d'acquérir. Or, en raison de leur coût très élevés les munitions complexes sont rarement utilisées lors des entraînements.

Il ressort des auditions menées par votre rapporteur, ainsi que des conclusions de différents rapports parlementaires récents de notre commission, que des initiatives visant à optimiser la gestion des stocks de munitions sur le point d'être périmées ont déjà cours actuellement au sein des forces.

Aussi, cet amendement vise-t-il à encourager cette démarche de bon sens qui doit permettre aux forces armées de s'entraîner autant que possible en conditions réelles, conformément à l'objectif énoncé d'une préparation opérationnelle plus qualitative et réaliste, adaptée aux enjeux du combat de haute intensité.